

**ENSEMBLE SCOLAIRE
ANTOINE GAPP
SITE DE FORBACH**



Année scolaire 2025-2026
Demande d'inscription pour le
niveau :

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : _____

Adresse : _____ Localité : _____

Date de naissance : _____ Lieu : _____ Département : _____

Nationalité : _____

Fratrie scolarisée dans le groupe scolaire : oui non Si oui : _____

Religion : Catholique Protestante Juive Musulmane Autre
 baptisé(e) non baptisé(e)

Régime : Externe DP

Cursus scolaire antérieur :

Classes : _____ École : _____

Crèche (si entrée en TP/PS) : Oui Non

PROFIL DE L'ÉLÈVE

L'élève a-t-il des allergies : oui non

L'élève est-il suivi par un professionnel de santé : oui non

Si oui préciser lequel : _____

L'élève bénéficie-t-il d'un PAI : oui non

L'élève relève-t-il de la MDPH : oui non

L'élève est-il à haut potentiel intellectuel : oui non

Le cas échéant, indiquer la date du bilan et le QI : _____

Pour l'instruction de la demande d'inscription, à partir du CP, merci de joindre :

- Les livrets scolaires (LSU) de 2022-23 et ceux de 23-24 en votre possession
- Photocopie du livret de famille (parents + enfant)
- Photocopie des vaccinations (p.90 à 92 du carnet de santé)

Notre établissement vous a-t-il été recommandé par quelqu'un ? oui non

Préciser les coordonnées de ladite personne : _____

Le retour de la demande d'inscription doit se faire au chef d'établissement sous : inscription@es-antoinegapp.fr

Un accusé de réception vous sera adressé sous 72h00.

Le chef d'établissement prendra contact avec vous pour finaliser l'inscription après examen de votre demande.

Un chèque de 50€ au titre des frais d'inscription sera demandé au moment de l'inscription définitive ainsi que le versement d'un acompte de 60€ (arrhes) qui sera déduit du 1er trimestre de la scolarisation de 2024-25.

PARTICIPATION DES FAMILLES

Les frais d'inscription sont de 50,00 € (non remboursables).

Attention les tarifs pour 25/26 ne seront votés qu'en janvier 2025
pour information ci-dessous, les tarifs de l'année 2024/25 pour un élève de
maternelle ou élémentaire sur 10 mois

- La contribution des familles mensuelle/10 mois :
 - 63.00€ pour le 1er enfant
 - 57.45€ pour le 2ème enfant
 - 24.90 pour le 3ème enfantA partir du 4ème enfant, la tarification s'établit en fonction du quotient familial
- La restauration scolaire, demi-pension 4 repas hebdomadaire : 92,25 €/mois
- Le repas au ticket est de 7.20 € par repas (prise en charge et repas)
- Selon le niveau de classe, il vous sera demandé de régler les fournitures et matériels utilisés par votre enfant.
- Garderie en maternelle de 16h00 à 17h45 : 24,3€/mois
- Garderie en élémentaire de 16h00 à 17h00 : 24,3€/mois
et de 17h00 à 18h00 : 9€/mois
- Etude en élémentaire de 16h00 à 17h00 : 28.80€
- Accueil à 7h30: 9€/mois
- Coopérative en fonction des niveaux de classe

**Tous les élèves sont assurés par l'établissement auprès d'un
contrat groupe pour le risque « Individuel accident » sur temps
scolaire et périscolaire.**